

**Extrait N° 8 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 19 MARS 2010

L'an deux mil dix, le dix neuf mars à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **10 mars 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Absent : M. BADER Ricardot*

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. RIVIERE Lucian - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. MONDON René - Mme BETON Fernande a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- M. BADER Ricardot est arrivé au cours de la discussion de la 2^{ème} affaire.

AFFAIRE N° 8 / Adoption du Budget Primitif 2010
- Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget primitif 2010 du **Service Public d'Assainissement Non Collectif**. Ce projet de budget se présente comme suit :

	Dépenses : 24 300	Recettes : 24 300
Fonctionnement	22 000	22 000
Investissement	2 300	2 300

Soit le détail suivant :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

- Chap. 70 – Ventes de prestations + 22 000

En dépenses :

- Chap. 011 – Charges à caractère général + 1 100
- Chap. 012 – Charges de personnel + 18 600
- Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections + 1 446
- Chap. 023 – Virement à la section d'investissement + 854

Pour la section d'investissement :

En recettes :

- Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections + 1 446
- Chap. 023 – Virement à la section d'investissement + 854

En dépenses :

- Chap. 21 – Immobilisations corporelles + 2 300

Pour ce budget, il s'agit essentiellement d'assurer le service de contrôle.

Le conseil municipal est invité à :

=> fixer le niveau de vote par chapitre ou article

=> voter le budget.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, **à l'unanimité** :

- Décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement
- Adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

.../...

En conséquence, le **Budget Primitif 2010 du SPANC** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 24 300	Recettes : 24 300
Fonctionnement	22 000	22 000
Investissement	2 300	2 300

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Aillons